

## Procédure simplifiée de demande de départ à la retraite

Les employeurs ci-dessous ont adopté la nouvelle procédure qui consiste à la transmission directe par leur soin de l'arrêté de radiation des cadres pour la mise en paiement de la retraite :

- Académies de Guyane, Mayotte, Polynésie -Française et de Nouvelle Calédonie
- Direction générale de la concurrence, de la consommation et de la répression des fraudes (DGCCRF)
- Direction générale des finances publiques
- Direction générale des douanes et droits indirects
- Institut National de la Statistique et des Études Économique (INSEE)
- La Poste
- Secrétariat général des ministères économique et financier (administrations centrales de toutes les directions des MEF)
- Universités de Guyane, Mayotte, Polynésie -Française, Nouvelle Calédonie et de la Réunion